



VILLE DE SAINTE-ADELÉ

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 16 avril 2018 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

457-459, chemin Pierre-Péladeau :

Permettre que le mur de façade du bâtiment sis au 459, chemin Pierre-Péladeau n'ait pas de décalé d'une profondeur minimum de 45 centimètres même s'il a une largeur de plus de 12 mètres afin d'autoriser un projet de modification du bâtiment principal;

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le document qui y est mentionné peut être consulté au Service de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 28 mars 2018

Le greffier adjoint,

M. Yan Senneville, OMA